

**L'hon. M. Gibson:** Je n'ai jamais entendu le Gouvernement accusé de partialité politique, je le répète, à la suite du congédiement d'un libéral.

Il y a quelque temps, j'ai déposé à la Chambre une liste des directeurs du scrutin qui ont été remplacés entre le 1er janvier 1946 et le 18 mars 1949. Cette liste en renfermait soixante-deux qui avaient été remplacés. Ces vacances furent pour la plupart motivées par des démissions, la limite d'âge, les décès, ou les départs du district électoral.

Le député a dit qu'il ne connaissait pas l'âge de ce directeur du scrutin. Comme le député le connaît bien, il doit avoir une bonne idée de son âge. En parcourant son dossier, j'ai constaté qu'on prétendait, dès 1940, qu'il avait dépassé l'âge. Je tiens à déclarer qu'un homme remplacé parce qu'il est trop âgé n'est entaché d'aucun stigmate. On n'a pas censuré son service antérieur. Voilà pourquoi on l'a mis à la retraite; il n'était pas le seul, car plusieurs autres du même âge ont été mis à la retraite après avoir dépassé l'âge de ce directeur du scrutin. Comme le on n'a élevé des doutes sur leur service antérieur.

**M. Cruickshank:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant (M. Golding):** Si le député de Fraser-Valley entend formuler des observations sur le sujet dont a parlé le député de Davenport (M. MacNicol), il peut le faire maintenant. Cependant, l'orateur suivant inscrit sur ma liste est le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), suivi du député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Si le député désire poursuivre l'étude de cette question, il peut prendre la parole maintenant.

**M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley):** Monsieur l'Orateur, je peux étudier cette question tout aussi bien qu'une autre, ce qui ne m'empêchera pas d'y inclure d'autres sujets. Peu m'importe qui l'on nomme au poste de directeur du scrutin; ce qui compte, c'est le nombre de ceux qui m'accordent leur vote. Je n'ai pas à me demander si le directeur du scrutin sera honnête ou non; tout le monde est honnête dans la vallée du Fraser. Si l'opposition veut nommer le directeur du scrutin, je n'y vois pas d'inconvénient.

Il est regrettable que nous ne soyons pas assez nombreux de ce côté-ci pour contester une décision. Sauf erreur, tout député peut, en la présente occasion, soulever tout grief intéressant sa circonscription. N'est-ce pas exact?

**Une voix:** C'est exact.

**M. l'Orateur suppléant (M. Golding):** L'honorable député a tout à fait raison, mais je crois que nous devrions nous en tenir à la

liste que j'ai sous les yeux. Si le député entend poursuivre l'étude de la question qu'a soulevée le député de Davenport, il convient sans doute d'en finir avec cette question. Cependant, s'il veut aborder quelque autre sujet, mieux vaut s'en tenir à la liste.

**M. Cruickshank:** Je m'inclinerai, s'il le faut, devant la décision de M. l'Orateur.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur,...

**M. Cruickshank:** Je soulève la question de privilège. Sauf erreur, il n'y a pas de liste.

**M. Sinclair:** En effet.

**M. Cruickshank:** La pratique habituelle, fondée sur la simple politesse, n'est-elle pas de faire alterner les orateurs des deux côtés de la Chambre? Je céderai volontiers la parole au député de Lake-Centre, car ses discours sont toujours intéressants, mais nous nous écarterons ainsi de la coutume établie.

**M. Graydon:** C'est celui que M. l'Orateur aperçoit le premier qui a la parole.

IRRIGATION ET ÉNERGIE—RIVIÈRE  
SASKATCHEWAN-SUD

**M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas entamer une discussion au sujet de l'ordre dans lequel on doit parler mais, il y a quelques heures, nous avons conclu une entente en ce sens. Je me permets de rendre son compliment au député de Fraser-Valley (M. Cruickshank); nul député n'écoute ses discours avec plus d'intérêt que moi.

Le député de Davenport (M. MacNicol) a saisi la Chambre d'une situation dont le secrétaire d'État (M. Gibson) doit s'occuper. Au sujet de l'intérêt que le député de Davenport porte depuis longtemps à l'exploitation des ressources naturelles de l'Ouest canadien, je dirai que lorsqu'il s'occupe d'une question, il ne s'arrête jamais avant d'avoir obtenu des résultats, s'il croit qu'il y a injustice ou déloyauté. Je veux parler de la mise en valeur des ressources naturelles dans les provinces des Prairies, particulièrement du vaste programme d'irrigation et d'aménagement d'énergie électrique sur la rivière Saskatchewan-Sud.

La construction d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud permettrait la création d'une grande quantité d'énergie électrique dans cette province et augmenterait la fertilité de plus d'un demi-million d'acres dans la région environnante. Une partie considérable de la campagne électorale dans l'élection complémentaire de Rosthern a roulé sur le sujet. Il est décevant pour les gens de ma province qu'aucune mention de cette importante question n'ait été faite dans le discours du trône. On n'a rien laissé entrevoir